

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 07 juillet 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/063/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE - Attribution d'une subvention à l'association « École de sauvetage côtier méditerranée » - Approbation de la convention.

21-37043-DM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Marseille est tournée vers la mer. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement et le rayonnement de la Ville. Les associations qu'il est proposé de soutenir financièrement participent pleinement à l'essor de la Ville de Marseille en tant que capitale de la Mer. Des activités nautiques aux activités subaquatiques en passant par la préservation du patrimoine maritime, toutes ces associations valorisent des activités qui se déroulent sur l'eau et sous l'eau.

Afin d'encourager et de soutenir toutes ces activités qui n'ont de cesse de faire briller la Ville de Marseille et sa façade maritime et ont permis de pouvoir accueillir les épreuves de voile au JO de 2024, la Ville souhaite aider ces associations dont une association dans notre Secteur en attribuant des subventions destinées à leur fonctionnement ou à l'organisation de manifestations emblématiques.

L'École de Sauvetage Côtier qui a pour passion la mer, l'environnement, la nage en mer et les activités nautiques organise depuis 2018 un course de nage caritative mêlant 3 défis indissociables : Sport – Santé – Environnement. Les fonds sont reversés à plusieurs associations validées par l'APHM (Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille) qui interviennent pour amener un peu de joie, de soutien, de confort et de réconfort aux enfants et à leurs familles qui doivent transformer leur vie pour vivre au rythme de la maladie et de l'hôpital.

Enfin, l'Office de la Mer Marseille Provence souhaite valoriser les acteurs, les efforts et toutes les initiatives autour de la Mer. Ils ont pour ambition de produire et de diffuser une série de reportages dès cette année diffusés sur le Web TV appelée « Tè Vé ».

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal une première répartition de subventions d'un montant total de 263 000 Euros (deux cent soixante trois mille Euros) dont 10 000 Euros pour une association de notre Secteur au bénéfice des associations suivantes ainsi que les conventions avec ces associations.

Il est proposé de verser une subvention au titre d'une action ou d'un projet se déroulant au cours de l'année 2021 :

Associations	Projet / Action	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
ECOLE DE SAUVETAGE COTIER MEDITERRANEE	MC SWIM CHALLENGE 2021	EX017437	10 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association de notre Secteur suivante ainsi que la subvention qui lui est attribuée dans le cadre des crédits 2021.

Associations	Montant de la subvention (en Euros)
ÉCOLE DE SAUVETAGE COTIER MEDITERRANEE	10 000

ARTICLE 2 Ces dépenses d'un montant global de 263 000 Euros (Deux cent soixante trois mille Euros) dont 10 000 Euros (dix mille Euros) pour une association de notre Secteur seront imputées au budget principal 2021 : code service 51903 - nature 6574.1 - fonction 025 - code action 20190701.

ARTICLE 3 Monsieur Le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**